

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 85 (1997)

Heft: 1407-1408

Artikel: Anna Finocchiaro : ministra et feministissima

Autor: Mauceri, Raffaella / Deonna, Laurence / Finocchiaro, Anna

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281272>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNA FINOCCHIARO:

Alors qu'en Suisse
y'a plus d'sous pour
les bureaux de l'égalité,
l'Italie nomme une
ministre de l'égalité,
ébouffante...



«J'ai l'intention de donner la plus haute importance à ma mission, ce que je projette de faire est absolument radical. Je me suis donc choisi des collaboratrices capables de donner corps à mon projet politique : faire voir et entendre le point de vue des femmes au sein même du gouvernement, faire ressortir à quel point la différence de sexe fait l'objet de discrimination dans les critères qui régissent les décisions politiques d'un gouvernement dont la composition est sexiste et totalement étrangère à la culture de la différence».

Avec cette déclaration, Anna Finocchiaro tire dans le mille, clouant le bec à ceux qui croyaient, et espéraient, que jamais le féminisme n'arriverait à acquérir un statut légal dans un pays comme l'Italie, bien que les femmes y aient depuis toujours brillé par leur intelligence, leur esprit d'entreprise, leurs capacités professionnelles et sociales. Aujourd'hui, dans les écoles, elles dépassent même les hommes, constituant 53% des diplômés et 83% des enseignants.

Au service des femmes

Ainsi tous ceux qui croyaient que les femmes «resteraient à leur place» pour l'éternité, devront se résigner face à l'énergie et à la détermination d'Anna Finocchiaro qui, âgée de quarante ans à peine, est arrivée aux

plus hautes fonctions et entend bien mettre tous ses efforts au service des femmes dont les votes l'ont portée au pouvoir. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si celles dont elle s'est entourée et qui la feront bénéficier de leurs compétences, sont toutes issues du Gotha féministe italien.

Par quoi madame la ministre a-t-elle commencé ? Par un «rugissement» ! C'est-à-dire par une proposition de Directive ministérielle sur les Actions visant à promouvoir l'attribution de pouvoirs et de responsabilités chez les femmes, une directive entièrement inspirée de la Déclaration et du Programme d'Action adoptés à la Quatrième Conférence Mondiale des Femmes de Pékin (1995), lesquels ont été approuvés par tous les ministères italiens - à qui les textes in extenso ont été remis le 7 mars 1997.

On peut donc affirmer qu'en Italie l'ascension des femmes vers le pouvoir se fait enfin sur des bases sérieuses. Et que tout ce qui a été avancé jusqu'à il y a quelques années sur les notions d'égalité et qui paraissait bien vague, est aujourd'hui fortement soutenu par le gouvernement. «Les femmes - dit encore Anna Finocchiaro - osent se laisser aller maintenant à leurs propres ambitions, elles expriment un profond désir de s'investir pour elles-mêmes et en ont la force et la liberté».

Directive explosive

Etre à la tête de LA directive ministérielle cela veut dire : a) créer les conditions favorables à la présence de femmes dans tous les secteurs où se prennent les décisions concernant la vie de la collectivité, b) intégrer le point de vue féminin dans la politique du gouvernement, c) introduire le savoir «différent» des femmes dans les écoles, les universités, bref dans la pédagogie, d) protéger les femmes lors de la grossesse, de l'enfantement, et après, e) lutter efficacement contre la violence, tant dans les relations personnelles que dans le cadre de la prostitution forcée, f) s'engager au maximum pour développer une politique étrangère tournée vers la paix, la coopération et le respect des droits de l'humain, où l'opinion des femmes soit prise en compte avec pour base une véritable écoute réciproque et un réel échange de vues.

La directive a éclaté comme une bombe et déclenché des réactions en chaîne parmi l'intelligentsia féminine italienne qui s'est vue enfin «autorisée» à formuler des requêtes précises et élaborées. Tout d'abord un «Préambule à la Constitution». De quoi s'agit-il exactement ? Précisons qu'en Italie une Commission bi-camérale se penche depuis quelque temps

MINISTRA ET FEMINISTISSIMA



sur une sorte de modernisation de la Constitution.

Hélas, cette Commission, composée à 95% d'hommes, a «oublié» qu'un problème absolument prioritaire et fondamental était à résoudre : le problème «femmes». Heureusement qu'un groupe de chercheuses, sous la direction d'Emma Bacri, une spécialiste de la recherche historique, y a pensé, qui a déjà rédigé les grandes lignes d'un «Préambule à la Constitution». Celui-ci affirme, entre autres, *«l'inviolabilité du corps féminin comme fondement d'un nouveau pacte civil de vie commune entre hommes et femmes, ainsi que la souveraineté de la femme sur son propre corps, qu'il s'agisse d'expériences et de représentations de la sexualité, ou encore de l'autodétermination pour ce qui concerne la maternité»*.

Réformer la famille!

Et maintenant, quel est le prochain projet de notre ministre ? Un grand, un vaste, un très important travail : la réforme du droit de la famille, un droit vieux de 22 ans durant lesquels le travail des femmes au sein de la société a amené de profonds bouleversements dans les mentalités et à plusieurs niveaux. Aujourd'hui encore, par exemple, un homme et une femme non mariés mais vivant «de fait» ensemble, ne sont pas

reconnus comme une «réalité fiscale»; ils ne peuvent pas hériter l'un de l'autre, leurs pensions ne sont pas réversibles; ils n'ont aucun droit l'un sur l'autre en cas de grave décision médicale à prendre avec le médecin - telle une intervention chirurgicale, etc.

Est également à revoir tout ce qui réglemente aujourd'hui l'adoption et la garde des enfants mineurs, et que l'avocate bien connue Anna Ruggieri résume d'un seul mot, un seul : «obsène». Enfin, cerise sur le gâteau, la famille ne devrait plus être définie comme un «noyau naturel» (incluant nécessairement, selon la vieille iconologie patriarcale, un père et une mère), mais comme un

«noyau affectif» sans préciser le sexe des «parents», ou si lien de sang il y a ou pas. Ceci ouvrira naturellement la porte aux couples homosexuels, masculins ou féminins, qui depuis longtemps désirent être reconnus comme jouissant des droits civils à égalité.

Conclusion: La nomination d'Anna Finocchiaro représente une véritable révolution. Son poste ministériel a beau être sans portefeuille, il n'en reste pas moins que les compétences de son ministère s'étendent à toutes les lois fondamentales régissant le pays. Et à ce qui s'ensuivra.

Raffaella Mauceri

(traduction Laurence Deonna)

UNIVERSITÉ
DE NEUCHÂTEL



Faculté des Lettres

MISE AU CONCOURS

En raison du départ de la titulaire, un poste de

PROFESSEUR EXTRAORDINAIRE DE LINGUISTIQUE ANGLAISE

est mis au concours à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 1998

Charge: demi-chaire (4 heures hebdomadaires d'enseignement, activités de recherche, tâches administratives)

Traitement: légal

Obligations: légales

Les demandes de renseignements doivent être adressées au **Doyen de la Faculté des lettres de l'Université, Espace Louis-Agassiz 1, CH-2000 Neuchâtel**. Une fiche de renseignements peut être obtenue à cette adresse.

Les dossiers de candidature, établis selon les directives de la fiche de renseignements, doivent être transmis au **Département de l'Instruction publique et des affaires culturelles du canton de Neuchâtel, Service de l'enseignement universitaire, Château, CH-2001 Neuchâtel, jusqu'au 20 juin 1997**.